

FICHE DE SÉCURITÉ

NOM DE PRODUIT:

Virkon

PAR VETOQUINOL CANADA

Un Service de

COMPAS

SAFETY DATA SYSTEMS

www.compasmsds.com

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : VIRKON™
Numéro de produit : 62132325
Utilisation recommandée : Désinfectants
DIN: 02125021

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fournisseur : LANXESS Corporation
Product Safety & Regulatory Affairs
111 RIDC Park West Drive
PittsburghPA 15275-1112
USA
Téléphone : +1800LANXESS
+14128091000 (international)
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300
International 1-703-527-3887

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le système général harmonisé de classification (SGH) est conforme au Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Irritation de la peau : Catégorie 2
Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précau-

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
 Pays / Langue: CA / FR(CA)

tion à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium	70693-62-8	>= 30 - < 50
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	>= 10 - < 20
Acide malique	6915-15-7	>= 5 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 1 - < 5
Hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7	>= 1 - < 3
Disulfate de dipotassium	7790-62-7	>= 1 - < 3
Toluènesulfonate de sodium	12068-03-0	>= 1 - < 5
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	>= 0.1 - < 1
Dipentène	138-86-3	>= 0.1 - < 1

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
 Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
 S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
 Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	04/17/2019	103000025451	03/01/2019
			Pays / Langue: CA / FR(CA)

yeux

En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

En cas d'ingestion

: Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes

: Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.

Peau: Ce produit peut provoquer une irritation modérée avec des symptômes de rougeur et de démangeaison.

Effets

: Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Avis aux médecins

: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inadéquats

: Ne PAS utiliser un jet d'eau.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: L'écoulement de l'eau de la lutte contre l'incendie peut être corrosif.

Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.

Produits de combustion dangereux

: oxydes de soufre

Oxydes métalliques

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NO_x)

Composés halogénés

Oxydes de phosphore

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

- Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Prévenir toute formation de poussière.
Ne pas balayer à sec.
Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conditions de stockage : Protéger de l'humidité.
-

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
 Pays / Langue: CA / FR(CA)

sures

Stocker conformément à la réglementation locale.
 Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).
 Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi.
 Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
 Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
 Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
 Ne pas réutiliser ce conteneur.

Température d'entreposage recommandée : < 50 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	TWA	0.1 mg/m ³ (Persulfate)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Bien qu'aucune limite d'exposition n'ait été établie pour ce produit, le PEL d'OSHA pour des substances particulaires pas autrement réglées (PNOR) de 15 mg/m³ - la poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable est recommandé. En outre, l'ACGIH recommande 3 mg/m³ - particules respirables et 10 mg/m³ - les particules inhalables pour des particules (insolubles ou médiocrement solubles) pas autrement indiquées (PNOS).
 Le respirateur suivant est recommandé si les concentrations aéroportées excèdent le standard/la directive approprié.
 Appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré, avec filtres à particules N-95, agréé NIOSH.

Protection des mains
 Matériau : Caoutchouc butyle - IIR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2019
2.0	04/17/2019	103000025451	Pays / Langue: CA / FR(CA)

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Durée de résistance à l'usure | : | < 60 min |
| Protection des yeux | : | Lunettes de sécurité avec protections latérales
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé. |
| Protection de la peau et du corps | : | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Mesures d'hygiène | : | Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| État physique | : | solide |
| Aspect | : | poudre |
| Couleur | : | rose |
| Odeur | : | plaisante, douce |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | 2.35 - 2.65
Concentration: 1 % |
| Point de fusion/congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | Donnée non disponible |

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.07 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	65 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	> 50 °C
Viscosité	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.17
poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité.
Produits incompatibles	:	Incompatible avec les acides. Des matières combustibles Oxydants Bases fortes laiton Cyanures Du cuivre Composés halogénés

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Sel métallique.

Produits de décomposition dangereux : Oxygène
Chlore
oxydes de soufre
Hypochlorites

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et à la Section 4.

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ingestion

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4,123 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,220 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,500 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,340 mg/kg

Disulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,140 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VIRKON™

LANXESS
Energizing Chemistry

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après une inhalation à court terme.

Toluènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2.95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

Dipentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,300 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Irritant pour la peau.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Provoque des brûlures.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Irritant pour la peau.

Acide malique:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Irritant pour la peau.

Hydrogénosulfate de potassium:

Évaluation: Provoque des brûlures.

Disulfate de dipotassium:

Évaluation: Provoque de graves brûlures.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Irritant pour la peau.

Dipentène:

Évaluation: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Produit:

Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Acide malique:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Disulfate de dipotassium:

Évaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Résultat: Irritant pour les yeux.

Dipentène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Mammifère - espèces non précisées

Méthode: Jugement d'expert

Résultat: Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Méthode: Directives du test 406 de l'OECD

Résultat: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cobaye
Méthode: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Acide malique:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cobaye
Méthode: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL: oui

acide sulfamidique:

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cobaye
Méthode: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition: Inhalation
Espèce: Mammifère - espèces non précisées
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dipentène:

Voies d'exposition: Dermale
Espèce: Cobaye
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Peroxodisulfate de dipotassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou fœtotoxique.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

Acide malique:

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrogénosulfate de potassium:

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité à dose répétée

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Espèce: Rat, mâle et femelle
LOAEL: > 1,000 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d
Nombre d'expositions: 7 jours par semaine
Méthode: Directives du test 407 de l'OECD
Remarques: toxicité subaiguë

Espèce: Rat, mâle et femelle
LOAEL: 600 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 d
Nombre d'expositions: 7 jours par semaine
Méthode: Directives du test 408 de l'OECD
Remarques: toxicité subchronique

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 84 d
Remarques: toxicité subchronique

Acide malique:

Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Rat
NOAEL: 114 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 91 d
Méthode: Directives du test 408 de l'OECD
Remarques: toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.1
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 6.25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OPPTS 850.1075
-

VIRKON™

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 3.1 mg/l
Durée d'exposition: 15 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: non
Remarques: Eau douce
- Acide malique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : CE50 (algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (algues): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2019
2.0	04/17/2019	103000025451	Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): \geq 60 mg/l
 Durée d'exposition: 34 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 200 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Disulfate de dipotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 680 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 720 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 1,492 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata): 656 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

VIRKON™

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 595 mg/l
Durée d'exposition: 7 Days
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 790 mg/l
Durée d'exposition: 7 Days
Remarques: Eau douce

Toluènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 318 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Eau douce

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 83.7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Dipentène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.702 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Eau douce

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.421 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Eau douce

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Biodégradabilité : aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 34.3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
BPL: oui

Acide malique:

Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67.5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Disulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Peroxodisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Dipentène:

Biodégradabilité : Résultat: Non rapidement biodégradable

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 0.3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.4
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

Acide malique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementa-

Version 2.0 Date de révision: 04/17/2019 Numéro de la FDS: 103000025451 Date de dernière parution: 03/01/2019
Pays / Langue: CA / FR(CA)

tions existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

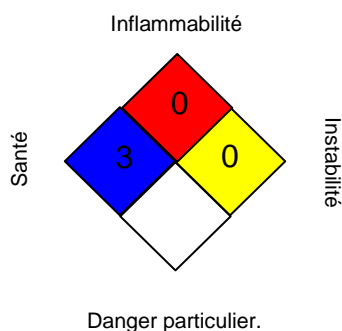
DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

|| Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	/	3
INFLAMMABILITÉ		0
DANGER PHYSIQUE		0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "/" représente un danger chronique, alors que le "0" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/01/2019
2.0	04/17/2019	103000025451	Pays / Langue: CA / FR(CA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 04/17/2019

Ces renseignements sont fournis sans garantie, expresse ou implicite. Ces renseignements sont réputés exacts au meilleur de notre connaissance. Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont corrects au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Nous n'assumons aucune responsabilité légale pouvant résulter de l'emploi ou de la fiabilité de ces renseignements dans cette FDS.